



Questions de la session d'hiver 2022

Direction Nombre	Député/Députée	Titre	Page
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)			
16	Pichard (Bienne, PVL)	Quels sont les objectifs déclarés de l'apprentissage précoce du français ?	3
21	Zryd (Macolin, PS)	Finis l'eau froide dans les piscines où on apprend à nager	4
Direction de la sécurité (DSE)			
7	von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)	Où en est l'électrification du parc cantonal de tracteurs ?	5
23	von Bergen (Uetendorf, PEV)	Mourir derrière les barreaux	6
	(porte-parole)		
	Streiff (Oberwangen, PEV)		
	Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)		
Direction des travaux publics et des transports (DTT)			
5	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)	Nouveau hangar à bateaux pour la police au bord du lac de Wohlén	7
17	Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)	Quand la voie cyclable Oberburg-Hasle sera-t-elle à nouveau soumise au Parlement ?	8
24	Brügger (Höfen b. Thun, UDC)	Travaux d'agrandissement du gymnase	9
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)			
1	Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Quel avenir pour le tourisme dans le canton de Berne ?	10
2	Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Développement des destinations touristiques dans le canton de Berne	11
3	Remund (Mittelhäusern, Les Verts)	BKW doit appuyer sur l'accélérateur en matière de raccordement au réseau	12
	(porte-parole)		
	Kohler (Meiringen, Les Verts)		
13	von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)	Quel est le succès de la régulation des populations de cerfs par la chasse dans le canton de Berne ?	13
14	Rüfenacht (Berthoud, PS)	Des critères d'adaptation au changement climatique pour la gestion forestière	14
15	Rüfenacht (Berthoud, PS)	Contrôle des effets de la vulgarisation en matière de gestion forestière pour les propriétaires forestières et forestiers	15
18	Freudiger (Langenthal, UDC)	Des indemnités COVID-19 versées à des établissements de restauration qui ont des pratiques discriminatoires ?	16

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

8	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Pourquoi le président du conseil d'administration du Groupe de l'Île s'immisce-t-il dans la campagne électorale de Thoune ?	17
9	Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)	Financement d'un projet pilote portant sur des soins palliatifs à long terme	18
12	Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)	Sondage 2020 « Soins transitoires dans le canton de Berne »	19
19	Wenger (Meikirch, UDC)	Mise en œuvre conforme à la loi du jugement du Tribunal administratif sur les personnes admises à titre provisoire par les communes, en particulier par la ville de Berne ?	20
20	Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole) Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) Schär (Schönried, PLR) Blatti (Oberwil im Simmental, UDF) Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Participation du canton de Berne à l'hôpital de Zweisimmen	21
22	Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole) Knutti (Weissenburg, UDC) Schär (Schönried, PLR) Matti (Zweisimmen, Le Centre) Blatti (Oberwil im Simmental, UDF)	Repenser la gestion du cycle de vie selon l'art. 56 LSH	22
25	Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole) Dunning (Bienne, PS)	Quel est le rôle du canton de Berne en tant qu'actionnaire minoritaire dans le nouveau modèle de soins Réseau de l'Arc ?	23

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

4	Bösiger (Niederbipp, UDC)	Mauvaise gestion des demandes d'allocations familiales et d'allocations pour enfants dans le secteur agricole	24
6	Schneider (Bienne, UDC)	Mariages forcés au sein de la Maison des religions à Berne	25
10	Bohnenblust (Bienne, PLR)	Bureaux du registre foncier : état des lieux des dossiers en suspens et en souffrance	26
11	Bohnenblust (Bienne, PLR)	Bureau cantonal du registre foncier : départ à la direction exécutive centrale	27

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Pichard (Bienne, PVL)

Réponse : INC

Quels sont les objectifs déclarés de l'apprentissage précoce du français ?

En raison des résultats peu encourageants de l'évaluation des compétences en français (COFO 2020), je me permets de poser les questions ci-dessous à la Direction de l'instruction publique et de la culture.

Questions :

1. Quelle est la définition précise des objectifs de l'apprentissage précoce du français ?
2. Les élèves sont-elles et sont-ils censés mieux comprendre, parler ou écrire le français à la fin de leur scolarité ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Zryd (Macolin, PS)

Réponse : INC

Finis l'eau froide dans les piscines où on apprend à nager

Pendant la pandémie de coronavirus, de nombreuses piscines ont été fermées de sorte que beaucoup d'enfants n'ont pas pu suivre les cours de natation obligatoires. Du fait de l'abaissement de la température dans les piscines (pour des raisons énergétiques), cet automne et cet hiver, ils ne pourront pas non plus apprendre à nager. Une baisse de température de deux degrés suffit en effet à entraver chez les jeunes enfants leur familiarisation avec l'eau. Ils se mettent tout de suite à grelotter et ne peuvent rester que très peu de temps dans l'eau. Dans plusieurs écoles, les cours ont été annulés.

Question :

- Le canton de Berne a-t-il la possibilité d'émettre une recommandation harmonisée à destination des communes et des écoles, à savoir de ne pas laisser la température de l'eau des bassins s'abaisser où les cours de natation ont lieu, afin de préserver la qualité de l'enseignement obligatoire ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Réponse : DSE

Où en est l'électrification du parc cantonal de tracteurs ?

L'électrification progresse dans le domaine de la mobilité. Ces dernières années, l'offre de véhicules électriques s'est considérablement étoffée, de sorte que des véhicules électriques capables de répondre à des utilisations toujours plus variées sont disponibles. Aujourd'hui, on trouve également des tracteurs propulsés à l'électricité sur le marché¹.

Dans le « sillon » de la décarbonation, le passage aux véhicules électriques doit aussi se faire dans le secteur des tracteurs, notamment dans l'agriculture. Dans certaines circonstances adaptées, les exploitations agricoles ont aussi l'avantage qu'elles peuvent produire le courant nécessaire au fonctionnement des tracteurs sur place directement grâce à leurs propres installations photovoltaïques.

Le canton de Berne est lui aussi actif dans l'agriculture. Il gère par exemple dans l'établissement pénitentiaire de Witzwil la plus grande exploitation agricole de toute la Suisse. Cette question ne se limite toutefois pas aux tracteurs utilisés dans l'agriculture.

Questions :

1. Combien de tracteurs le parc cantonal de véhicules compte-t-il et sur quels sites se trouvent-ils ?
2. Combien de ces tracteurs sont propulsés à l'électricité ?
3. Existe-t-il un arrêté du Conseil-exécutif ordonnant une électrification systématique et rapide du parc cantonal de tracteurs ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

¹ Cf. par exemple <http://www.e-landwirtschaft.at/elektrotraktor-fendt/>.

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : von Bergen (Uetendorf, PEV) (porte-parole)
Streiff (Oberwangen, PEV)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Réponse : DSE

Mourir derrière les barreaux

Les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ou à un internement à vie en raison d'infractions graves deviennent toujours plus âgées et passent par conséquent la dernière phase de leur vie dans des établissements pénitentiaires. Comme on a pu le lire dans les journaux, il n'existe pas de lieux où ces personnes peuvent bénéficier des soins palliatifs et mourir accompagnées par leurs proches dans le respect des conditions de détention.

Pour le moment, les cas sont probablement rares. En cas d'augmentation du nombre de personnes internées et de l'âge de celles-ci, le public et le monde politique doivent s'emparer de cette préoccupation et permettre aux personnes internées de s'en aller dignement.

Questions :

1. Dans quelle mesure le personnel des établissements pénitentiaires est-il sensibilisé et formé à cette thématique ?
2. Quelle stratégie le canton de Berne poursuit-il au sujet de cette thématique ?
3. Le canton de Berne pourrait-il envisager de chercher, avec les cantons voisins, un lieu où il serait possible de combiner soins palliatifs et détention ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)

Réponse : DTT

Nouveau hangar à bateaux pour la police au bord du lac de Wohlen

Il y a trois ans, le hangar à bateaux d'Eymatt a rouvert ses portes. Peu de temps après sa construction, un incendie d'origine criminel a eu lieu, qui en a ravagé l'entrée. Le bois endommagé par l'incendie a ensuite été remplacé. Depuis quelques jours, un échafaudage a été posé sur l'ensemble du bâtiment.

Questions :

1. Les travaux qui vont être entrepris sont-ils la conséquence de l'incendie criminel ou y a-t-il d'autres problèmes ?
2. À quelle entreprise de construction spécialisée dans le bois le contrat a-t-il été attribué il y a trois ans ?
3. Quel est le certificat du bois utilisé (Bois Suisse, FSC ou PEFC) ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)

Réponse : DTT

Quand la voie cyclable Oberburg-Hasle sera-t-elle à nouveau soumise au Parlement ?

Lors de la session de printemps de cette année, la voie cyclable Oberburg-Hasle a été renvoyée à la dernière minute au Conseil-exécutif en raison des projets d'extension de BLS. Lors des discussions à ce sujet, on nous avait certifié que BLS planifiait ses nouveaux ateliers en y incluant la voie cyclable.

Questions :

1. Où en est-on à l'heure actuelle ?
2. Quels sont les obstacles à la réalisation de la voie cyclable ?
3. Quand prévoit-on de soumettre à nouveau le crédit relatif à la voie cyclable au Parlement ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Brügger (Höfen b. Thun, UDC)

Réponse : DTT

Travaux d'agrandissement du gymnase

En septembre, le Grand Conseil a décidé un crédit de 90 millions de francs pour agrandir le gymnase de Thoune. L'objectif – louable – est de centraliser l'ensemble de l'école sur le site de Schadau. Peu après, le projet de construction a été publié.

Questions :

1. Le projet a-t-il fait l'objet d'oppositions ?
2. Outre les oppositions de personnes privées, y a-t-il eu des oppositions d'associations de défense de l'environnement ?
3. Quelles parties du projet de construction sont visées par les oppositions ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 22.11.2022

Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : DEEE

Quel avenir pour le tourisme dans le canton de Berne ?

Il a été dit à maintes reprises que le paysage actuel des destinations et, partant, la loi sur le développement du tourisme devaient être revus. Jusqu'à présent, les destinations n'ont reçu aucune information à cet égard. Le canton maintiendra cette configuration des destinations jusqu'en 2023. Celle-ci est aussi la base de la stratégie touristique de la NPR pour la période du programme allant de 2020 à 2023. Une mise à jour est nécessaire pour la nouvelle période du programme.

Questions :

1. Quelles sont les conséquences de la révision sur les configurations actuelles, les tâches et la collaboration ?
2. Les flux financiers actuels (p. ex. taxes d'hébergement) doivent-ils être maintenus ?
3. Dans quelle mesure la coopération, le professionnalisme et les efforts déployés par la base touristique sont-ils pris en considération lors de la révision, dans le respect du principe d'une utilisation locale des ressources ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 22.11.2022

Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : DEEE

Développement des destinations touristiques dans le canton de Berne

Il a été dit à maintes reprises que le paysage actuel des destinations et, partant, la loi sur le développement du tourisme devaient être revus. Jusqu'à présent, les destinations n'ont reçu aucune information à cet égard. Le canton maintiendra cette configuration des destinations jusqu'en 2023. Celle-ci est aussi la base de la stratégie touristique de la NPR pour la période du programme allant de 2020 à 2023. Une mise à jour est nécessaire pour la nouvelle période du programme.

Questions :

1. Où en est la révision de la configuration des destinations ?
2. À quel moment les organisations de tourisme seront-elles impliquées ?
3. Les efforts déployés par la base touristique (p. ex. coopération, professionnalisme) vont-ils être pris en considération ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 24.11.2022

Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
Kohler (Meiringen, Les Verts)

Réponse : DEEE

BKW doit appuyer sur l'accélérateur en matière de raccordement au réseau

En 2022, la hausse des prix de l'électricité a eu pour effet d'amplifier encore plus la forte croissance des installations photovoltaïques. Près d'un gigawatt d'énergie photovoltaïque devrait être installé en Suisse. Le manque de personnel qualifié, de matériaux et les longs délais de raccordement au réseau sont autant de facteurs qui freinent cette croissance. Les gestionnaires de réseau – dans le canton, il s'agit principalement de BKW – ont cependant différentes possibilités conformes aux réglementations pour accélérer le raccordement. Par exemple, en bridant la puissance réinjectée dans le réseau (au moyen d'un onduleur), il n'est pas nécessaire de patienter jusqu'à ce que des renforcements du réseau interviennent. Les injections peuvent se faire à plein régime aussitôt que le réseau est aménagé. Selon différents retours d'information de la part des gestionnaires d'installations, BKW, contrairement à d'autres gestionnaires de réseau de distribution, a fait le choix de demander d'abord des extensions de réseau. Cela entraîne de longs délais d'attente, notamment pour les installations de grande envergure non conçues pour un usage propre. Une telle situation est particulièrement malvenue en cette année 2022 où il existe un certain risque de pénurie d'électricité. Elle est préjudiciable aux gestionnaires d'installations ainsi qu'au canton de Berne, engendre un sentiment de frustration chez les gestionnaires d'installations et empêche la construction d'installations.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il conscient du fait que BKW se refuse, du moins dans certains cas, à utiliser toutes les possibilités techniques pour raccorder rapidement les installations solaires au réseau ?
2. Le Conseil-exécutif estime-t-il que cette inaction est suffisamment grave pour le canton de Berne au point de vouloir intervenir, en passant par son représentant au sein du conseil d'administration, pour que BKW change de comportement ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Réponse : DEEE

Quel est le succès de la régulation des populations de cerfs par la chasse dans le canton de Berne ?

Dans le canton de Berne, l'influence du gibier menace de plus en plus le rajeunissement naturel des forêts et, du même coup, le maintien de la fonction protectrice des forêts de protection. Sur 12 % de la surface forestière, la situation est intolérable et sur 26 %, elle est critique².

Une chasse spéciale au cerf a été organisée du 16 au 30 novembre 2022³. En effet, les objectifs définis pour la chasse au cerf n'ont pas été atteints, ni pendant la chasse principale, ni pendant la chasse complémentaire. Selon la DEEE, l'objectif défini était élevé dans l'Oberland bernois, afin notamment de garantir la fonction protectrice des forêts.

Questions :

1. Quels chiffres étaient fixés cette année pour la chasse au cerf noble ?
2. Combien d'animaux ont été abattus lors de la chasse principale, de la chasse de nuit et de la chasse spéciale par zone de gestion du gibier ?
3. Quels sont les prédateurs naturels du cerf ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

² Interpellation 051-2022 « Quelles mesures prendre pour conserver la santé des forêts protectrices ? » (Quelles mesures prendre pour conserver la santé des forêts protectrices ? (be.ch)).

³ <https://www.be.ch/fr/start/dienstleistungen/medien/medienmitteilungen.html?newsID=a3fda905-c47c-452a-9870-c9e3d4f62c59>.

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Rüfenacht (Berthoud, PS)

Réponse : DEEE

Des critères d'adaptation au changement climatique pour la gestion forestière

Le canton veille à ce que les propriétaires forestières et forestiers bénéficient de conseils dispensés gratuitement. Ces conseils reposent sur les principes de gestion forestière énoncés dans l'ordonnance cantonale sur les forêts et visent une gestion des forêts respectueuse de la nature.

Questions :

1. Existe-t-il des critères en matière de conseil prodigué par les forestières et forestiers de triage en vue d'un mode d'exploitation adapté au changement climatique ?
2. Ces critères incluent-ils également le rajeunissement naturel des forêts ?
3. Quelles sont les recommandations relatives au choix des essences adaptées au changement climatique ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Rüfenacht (Berthoud, PS)

Réponse : DEEE

Contrôle des effets de la vulgarisation en matière de gestion forestière pour les propriétaires forestières et forestiers

Le canton de Berne veille à ce que les propriétaires forestières et forestiers puissent se faire conseiller gratuitement. Les conseils prodigués se basent sur les principes de gestion forestière consacrés par l'ordonnance cantonale sur les forêts et vont dans le sens d'une gestion forestière proche de la nature.

Questions :

1. Comment se déroule le contrôle de la mise en œuvre d'une gestion forestière proche de la nature pour les tâches cantonales déléguées au moyen de conventions de prestations (contrats de triage) ?
2. À combien s'élèvent les coûts pour l'ensemble des conventions de prestations ?
3. À combien s'élèvent les coûts du contrôle des effets ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Freudiger (Langenthal, UDC)

Réponse : DEEE

Des indemnités COVID-19 versées à des établissements de restauration qui ont des pratiques discriminatoires ?

Pour atténuer les conséquences des lourdes atteintes de l'État à la liberté économique résultant de la pandémie de COVID-19, le canton a apporté un soutien financier à de nombreuses entreprises. C'est notamment le cas dans le domaine de la restauration. Ces derniers mois, la Brasserie Lorraine a fait les gros titres de la presse dans ce secteur d'activité. Il semblerait que cet établissement applique des pratiques discriminatoires afin d'exclure la clientèle qui ne lui convient pas. Ainsi, certains médias ont rapporté que le personnel chargé de servir les clientes et clients aurait refusé de servir des personnes portant des uniformes ainsi que des personnes ayant des positions politiques libérales. En outre, ledit établissement a fait parler de lui pour avoir restreint la liberté artistique d'un groupe de musique et pour avoir écourté un concert.

Questions :

1. La Brasserie Lorraine à Berne a-t-elle également bénéficié d'aides COVID-19 de la part du canton et, si oui, celles-ci ont-elles été remboursées dans l'intervalle ?
2. Le versement d'aides COVID-19 était-il soumis, de manière générale, à certaines conditions concernant la non-discrimination de la clientèle et la garantie de la liberté de l'art conformément à l'article 21 de la Constitution fédérale ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DSSI

Pourquoi le président du conseil d'administration du Groupe de l'Île s'immisce-t-il dans la campagne électorale de Thoune ?

Le 27 novembre, le maire de Thoune Raphael Lanz a été reconduit haut la main dans ses fonctions par la voie des urnes. Lors de la campagne électorale, Bernhard Pulver, président du conseil d'administration du Groupe de l'Île, domicilié à Berne, s'est lui aussi investi pour faire élire la candidate Andrea de Meuron, donc pour évincer le maire sortant. Dans le cadre de la campagne électorale correspondante en faveur de sa collègue de parti, il a également mentionné explicitement sa fonction de président du conseil d'administration du Groupe de l'Île. À noter que la présidence du conseil d'administration du Groupe de l'Île lui a été confiée par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Questions :

1. Bernhard Pulver a-t-il demandé l'autorisation au Conseil-exécutif bernois de faire campagne pour sa collègue de parti, notamment en tant que président du conseil d'administration du Groupe de l'Île ?
2. Le Conseil-exécutif juge-t-il bon que le président du conseil d'administration du Groupe de l'Île, auquel il a confié la présidence, s'engage dans une campagne électorale communale en faveur d'une collègue de parti en utilisant sa fonction de représentant du canton au sein du Groupe de l'Île ?
3. Le Conseil-exécutif prend-il des mesures pour sanctionner cet usage présumé abusif d'une charge publique au profit d'intérêts privés et à des fins partisans ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)

Réponse : DSSI

Financement d'un projet pilote portant sur des soins palliatifs à long terme

La motion mentionnée en titre a été déposée le 31 août 2020 et adoptée par le Grand Conseil le 15 mars 2021. Le Conseil-exécutif est chargé de garantir le financement des soins palliatifs spécialisés en soins de longue durée. Un projet pilote peut fournir une base solide pour un financement qui couvre les coûts.

Questions :

1. Le compte rendu *Mise en œuvre des motions, des postulats et des déclarations de planification 2021* indique que les travaux sont en cours. Quelles étapes sont prévues ou ont déjà été mises en œuvre ?
2. Dans sa réponse, le Conseil-exécutif mentionne la mise en œuvre du rapport du Conseil fédéral *Améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie*, adopté le 18 septembre 2020. Où en est cette mise en œuvre ?
3. Comment combler concrètement le déficit de couverture entre l'hôpital et une institution spécialisée de long séjour pour les personnes malades dans une situation complexe, mais stable du point de vue palliatif, lorsque celles-ci sont tributaires de soins palliatifs spécialisés, sans pour autant avoir besoin de rester en milieu hospitalier ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)

Réponse : DSSI

Sondage 2020 « Soins transitoires dans le canton de Berne »

La thématique des soins transitoires est un sujet brûlant au sein des milieux hospitaliers. Durant le deuxième semestre 2020, la DSSI a mené un sondage sur les soins transitoires auprès de l'ensemble des hôpitaux bernois de soins aigus. À ce jour, aucun résultat n'a encore été publié. L'objectif du sondage était de déterminer le nombre de personnes qui ont recours à l'offre de soins transitoires aigus à la suite d'un séjour hospitalier ou qui en auraient besoin avant de passer à des soins ordinaires.

Questions :

1. Quand et à qui le Conseil-exécutif rend-il compte de ces résultats ?
2. Quelles conclusions le Conseil-exécutif tire-t-il des résultats si ceux-ci sont connus ?
3. Pourquoi ces résultats pourtant importants n'ont-ils pas été publiés et transmis aux personnes sondées ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Wenger (Meikirch, UDC)

Réponse : DSSI

Mise en œuvre conforme à la loi du jugement du Tribunal administratif sur les personnes admises à titre provisoire par les communes, en particulier par la ville de Berne ?

Cet été et cet automne, le Tribunal administratif s'est prononcé sur le fond en ce qui concerne les réductions de l'aide sociale (forfait pour l'entretien) pour les personnes admises à titre provisoire. En effet, la préfecture de Berne-Mittelland avait conclu qu'à partir de sept ans passés sur le territoire suisse, aucune réduction du forfait pour l'entretien ne pouvait être opérée par rapport aux tarifs appliqués à la population suisse, ce contre quoi un recours a été déposé. La préfecture a refusé la mise en application de l'art. 8, al. 4 OASoc. Le Tribunal administratif a rectifié cette décision et statué qu'en vertu du droit fédéral (art. 86, al. 1 LEI), le canton de Berne devait également réduire le forfait pour l'entretien des personnes admises à titre provisoire en cas de séjour de longue durée, mais qu'à partir d'un séjour de dix années, cette réduction devait se limiter à un montant légèrement inférieur à 30 %. Pour suppléer à cette situation, les juges ont fixé à 15 % le montant de la réduction pour les personnes admises à titre provisoire séjournant depuis longtemps en Suisse.

Questions :

1. Peut-on être sûr que les communes bernoises qui, en raison de la décision erronée de la préfecture de l'arrondissement administratif de Berne-Mittelland, ont augmenté le barème du forfait pour l'entretien destiné aux personnes admises à titre provisoire sans le ramener au niveau de celui des Suissesses et Suisses, modifient à présent leur pratique dans le sens des arrêts du Tribunal administratif (soit une réduction de 30 % pendant les dix premières années de séjour, puis une réduction de 15 %) ?
2. Peut-on en particulier être certain que la ville de Berne, qui à l'époque, selon les médias, n'avait pas contesté les décisions erronées de la préfecture, adopte désormais une pratique de versement correcte sur le plan juridique ?
3. Que peut faire le Conseil-exécutif pour inciter les communes qui versent des indemnités trop généreuses à adopter une pratique conforme à la loi ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Schär (Schönried, PLR)
Blatti (Oberwil im Simmental, UDF)
Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : DSSI

Participation du canton de Berne à l'hôpital de Zweisimmen

Selon le communiqué de presse « Gesundheitsnetz Simme Saane – die Weichen sind gestellt » (« Réseau santé Simme-Sarine : les orientations sont fixées ») du 17 novembre 2022 publié par Gesundheit Simme Saane AG et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, il est prévu que le Réseau santé Simme-Sarine soit porté par les communes du Haut-Simmental et du Pays de Gessenay ainsi que par des tiers.

En vertu de la Stratégie de propriétaire du canton pour les centres hospitaliers régionaux (CHR) et les services psychiatriques régionaux (SPR) selon la loi sur les soins hospitaliers (LSH) du 7 janvier 2020, le Conseil-exécutif peut exceptionnellement décider de déroger au principe de la majorité qualifiée si l'une des conditions suivantes est remplie : 1) le canton forme avec d'autres collectivités publiques ou des institutions aux mains des pouvoirs publics un groupe détenant la majorité du capital et des voix de l'organisme responsable concerné ou 2) la dérogation est nécessaire pour garantir une couverture en soins appropriée.

Dans le Jura bernois (hôpitaux de Saint-Imier et de Moutier), le Conseil-exécutif a donné son accord à une participation minoritaire. Sachant que l'hôpital de Zweisimmen a été qualifié de nécessaire pour garantir la couverture des soins en raison du critère des 50 kilomètres, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

Questions :

1. Le Conseil-exécutif envisage-t-il une participation à l'hôpital de Zweisimmen ?
2. Dans la négative, comment le Conseil-exécutif justifie-t-il sa décision ?
3. Quelles sont les prestations financières versées par le canton de Berne au site hospitalier de Zweisimmen depuis 2007 ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC) (porte-parole)
 Knutti (Weissenburg, UDC)
 Schär (Schönried, PLR)
 Matti (Zweisimmen, Le Centre)
 Blatti (Oberwil im Simmental, UDF)

Réponse : DSSI

Repenser la gestion du cycle de vie selon l'art. 56 LSH

Le bâtiment de l'hôpital de Zweisimmen a plus de 50 ans et est dans un état de délabrement avancé. Cet hôpital est géré depuis 2007 par Spital STS AG, qui assume la responsabilité de garantir que l'infrastructure hospitalière et les coûts d'investissement soient préservés. Aujourd'hui, force est de constater qu'il existe un retard d'investissement depuis de nombreuses années.

Jusqu'en 2016, les hôpitaux répertoriés dans le canton de Berne étaient tenus de tenir une gestion du cycle de vie de leur infrastructure (art. 56 LSH) ; ils informaient de cette gestion le service compétent de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (aujourd'hui dénommée Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration) et lui communiquaient la part de la rémunération visée à l'article 49a LAMal imputée aux coûts d'investissement, déduction faite des coûts d'utilisation des immobilisations.

Questions :

1. Quels constats ont été faits dans la gestion du cycle de vie de l'hôpital de Zweisimmen jusqu'en 2016 ?
2. Quelles mesures ont été prises depuis 2016 avec Spital STS AG concernant le site hospitalier de Zweisimmen, autrement dit quelles mesures ont été ordonnées par le canton ?
3. Comment le Conseil-exécutif envisage-t-il de combler le retard d'investissement accumulé depuis de nombreuses années en ce qui concerne l'hôpital de Zweisimmen ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Dunning (Bienne, PS)

Réponse : DSSI

Quel est le rôle du canton de Berne en tant qu'actionnaire minoritaire dans le nouveau modèle de soins Réseau de l'Arc ?

Le Swiss Medical Network, la caisse-maladie Visana et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne ont lancé un projet grâce auquel ils entendent mettre en place une région de soins incluant un système de soins intégrés. Cette démarche s'inscrit dans une optique permettant l'avènement d'un changement de paradigme et de perspectives entièrement nouvelles.

Ce modèle, calqué sur celui d'une entreprise américaine, est basé sur un tout autre mode de financement : le forfait par membre. À partir de 2024, Visana prévoit l'abandon du paiement à l'acte dans le Jura bernois, au profit d'un montant forfaitaire annuel par personne assurée. Les hôpitaux de Moutier et de St-Imier ainsi que les praticiennes et praticiens de la médecine qui participent au modèle doivent ainsi être incités à traiter leurs patientes et patients le mieux possible et non pas de la manière la plus chère possible.

Pour ce faire, une nouvelle structure organisationnelle est créée : Swiss Medical Network qui ne détient plus que 35,1 % de l'action, le canton de Berne et la caisse-maladie Visana possédant chacun 32,4% de l'action. L'Hôpital du Jura bernois change de nom et s'appelle désormais Réseau de l'Arc.

Le canton de Berne étant porteur de ce projet, cela soulève plusieurs questions quant à son rôle dans ce cadre.

Questions :

1. Le développement d'un projet tel que celui-ci va toujours de pair avec une phase de planification. Il faut assumer des coûts de projet et de développement. À combien s'élèvent ces coûts pour le canton de Berne ?
2. À combien s'élèvent les coûts si on considère toute la durée du projet ?
3. Est-ce que les investissements du canton de Berne doivent être considérés comme des contributions à fonds perdu ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 27.11.2022

Déposée par : Bösiger (Niederbipp, UDC)

Réponse : DIJ

Mauvaise gestion des demandes d'allocations familiales et d'allocations pour enfants dans le secteur agricole

Dans le domaine de l'agriculture du canton de Berne, un grand nombre de personnes travaillent seulement à la saison ou juste quelques mois. Une fois les demandes d'allocations familiales et d'allocations pour enfants déposées au moyen des formulaires officiels, les agences AVS et la Caisse de compensation de Berne mettent un temps extrêmement long à les traiter. Dans les cas qui m'ont été rapportés, au bout de huit mois, aucune décision n'avait encore été prise concernant l'octroi des allocations. Lorsque les personnes concernées posent des questions, elles ne reçoivent parfois aucune réponse ou seulement des réponses évasives. Il ne s'agit pas de cas isolés, mais bien plutôt de la norme. Lorsque ces saisonnières et saisonniers retournent dans leur pays d'origine à la fin de leur contrat et que ni la décision concernant les allocations familiales et les allocations pour enfants n'a été prise, ni le processus de paiement mis en route, c'est extrêmement ennuyeux pour ces personnes et les chefs d'exploitation. Sans compter que les caisses de compensation ne sont pas disposées à envoyer les allocations directement à l'étranger après le départ des ouvrières et ouvriers dans leur pays dans la mesure où les décisions ne sont pas encore prises. Nous demandons donc à l'administration de traiter rapidement les demandes et non de tarder à les traiter. Nous ne pouvons pas accepter une situation aussi intolérable.

Questions :

1. Quel est le délai normal dans le canton de Berne entre le dépôt des demandes et l'octroi ou le paiement des allocations ?
2. Quelles mesures le canton prend-il pour simplifier et accélérer le processus ?
3. Pourquoi les entreprises agricoles n'ont-elles pas pleinement accès au portail en ligne ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Schneider (Bienne, UDC)

Réponse : DIJ

Mariages forcés au sein de la Maison des religions à Berne

Des mariages forcés ont lieu à la mosquée de la « Maison des religions » à Berne. Les médias ont recensé une douzaine de cas. L'Association musulmane de Berne, qui chapeaute la mosquée, semble être peu au fait de ce qui se passe dans ses sanctuaires.

Questions :

1. Le canton dispose-t-il, de par ses compétences en matière de surveillance et de contrôle, de possibilités pour agir contre une commune qui verse des subventions publiques à des institutions qui tolèrent des mariages forcés ou qui ne prennent pas de mesures pour les combattre ?
2. Quelles sont les mesures prises par le canton de Berne pour empêcher les mariages forcés comme ceux qui ont lieu au sein de la Maison des religions et quelles sont les sanctions appliquées dans les cas connus ?
3. La Maison des religions reçoit-elle des aides financières du canton, et si oui, sous quelle forme et quels en sont les montants ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Bohnenblust (Bienne, PLR)

Réponse : DIJ

Bureaux du registre foncier : état des lieux des dossiers en suspens et en souffrance

Dans la réponse à l'interpellation 061-2022 du 31 août 2022 (*Évolution défavorable dans les bureaux du registre foncier, en particulier dans celui du Seeland : que faire ?*), il était notamment expliqué que les chiffres ne reflètent pas les dossiers en souffrance.

Il a en outre été indiqué que quatre stratégies et mesures (simplification de processus qui ne sont pas électroniques, nouveaux recours aux technologies numériques, optimisations dans la collaboration avec la clientèle, optimisation de la procédure concernant l'impôt sur les mutations et le sursis à son paiement) seraient examinées afin de réduire le nombre de dossiers en suspens ou les durées de traitement et que leur mise en œuvre débiterait au plus tard en 2023.

Questions :

1. Quelle a été l'évolution des chiffres relatifs aux dossiers en suspens par région en 2022 (état fin octobre) par rapport à la situation fin 2021 ou fin octobre 2021 ?
2. Quels sont les chiffres reflétant les dossiers en souffrance ?
3. Parmi les quatre stratégies ou mesures, lesquelles seront mises en œuvre et quand ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'hiver 2022

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 28.11.2022

Déposée par : Bohnenblust (Bienne, PLR)

Réponse : DIJ

Bureau cantonal du registre foncier : départ à la direction exécutive centrale

Le 1^{er} juillet 2021, un nouveau modèle de conduite a été introduit avec une direction exécutive centrale. Le Conseil-exécutif souhaitait ainsi notamment renforcer la coordination et l'efficacité des bureaux du registre foncier (voir à ce sujet la réponse du Conseil-exécutif à la question 20 de la session d'automne 2021). Dans cette même réponse, il est écrit que la durée moyenne de traitement n'est pas encore saisie et qu'il n'est donc pas possible de présenter des données statistiques.

Depuis, nous avons appris que l'actuelle directrice exécutive a déposé sa démission pour fin janvier 2023.

Questions :

1. Des statistiques sont-elles désormais saisies sur la durée des procédures ?
2. Que prévoit-on après le départ de la directrice exécutive ?
3. Un retour à l'ancienne structure avec une direction par bureau régional du registre foncier est-il éventuellement analysé ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice